

ASDIFLE

Association de didactique du français langue étrangère

c/o Alliance française

34, rue de Fleurus

7006 Paris (France)

asdifle@club-internet.fr

ADHESION 2005 (année civile)

PREMIERE ADHESION

RENOUVELLEMENT

A l'occasion de la parution en 2004 du *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* chez CLE International (sous la direction de Jean-Pierre Cuq, prix public 19,90 €), un exemplaire vous a été réservé à des conditions très préférentielles.

Membre bienfaiteur : à partir de 275 €
envoi du *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* compris

Adhésion institutionnelle : 91 € INSTITUTION : _____

Adhésion institutionnelle avec le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* : 91 € (réservé aux institutions qui n'ont pas profité de cette offre en 2004)

Adhésion individuelle : 46 €

Adhésion individuelle avec le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* : 56 € (réservé aux adhérents qui n'ont pas profité de cette offre en 2004)

<input type="checkbox"/> Madame	NOM :	PRENOM :
<input type="checkbox"/> Monsieur	Année de naissance :	Nationalité :
Institution :	Fonction :	

(Cochez l'adresse d'envoi)

<input type="checkbox"/> Adresse personnelle :	<input type="checkbox"/> Adresse professionnelle / institutionnelle :
Téléphone domicile :	Téléphone bureau :
Adresse électronique :	Adresse électronique :

Tarif réduit : (étudiants jusqu'à 29 ans, non salariés et chômeurs sur justificatif ; adhérents étrangers des pays en développement) 23 €

Tarif réduit avec le *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde* : 33 € (réservé aux adhérents qui n'ont pas profité de cette offre en 2004)

Règlement à l'ordre de l'Asdifle par chèque tiré sur un compte en France, ou par virement (frais payés par l'expéditeur - bien indiquer votre nom dans la zone correspondance)

- Compte bancaire : BNP Paris n° 07704947-RIB 12 , code banque 30004-code agence 00809
IBAN : FR76 3000 4008 0900 0077 0494 712

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessus avec un chèque ou les références du virement bancaire
Seuls les membres bienfaiteurs, les membres actifs et les représentants des institutions sont électeurs et éligibles.